

Objet : RESTAURATION SCOLAIRE DE PRADES – Mise en place d'un Système de Sécurité Incendie.

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU la proposition reçue de l'entreprise AMS pour les travaux de mise en place d'un Système de Sécurité Incendie à la Restauration Scolaire, Plaine Saint Martin à PRADES ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux ;

DECIDE

Article 1 : de confier à l'entreprise AMS, 1 rue Pierre Magnol 66600 RIVESALTES, les travaux de mise en place d'un Système de Sécurité Incendie à la Restauration Scolaire pour un montant total de 18 948,15 € H.T. soit 22 737.78 € T.T.C.

Article 2 : Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 5 décembre 2023

Le Président,

Jean Louis JALLAT.





ST DF 183
Reçu le 28/11/2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 066-200049211-20231212-DC2023304-AU



Affaire suivie par Mr Jeremy GONERA

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGOU
Château Pams Route de Pia
66500 PRADES

Devis n°20044 du 28/11/2023

Sujet : Mise en place d'un système de sécurité incendie adressable - CANTINE DE PRADES - V2

N°	Désignation	U.	Qté	P.U. H.T.	Total H.T.
/PRESTATION COMPRENANT :					
/PARTIE MATERIEL :					
1	/Fourniture et pose d'une centrale ES COM C de marque ESSER		1,00	2 980,00	2 980,00
2	Fourniture et pose d'un déclencheur manuel IQ8		10,00	113,98	1 139,80
3	Fourniture et pose d'un détecteur optique IQ8		35,00	112,47	3 936,45
4	Fourniture et pose d'un diffuseur sonore IQ8		5,00	75,50	377,50
5	Fourniture et pose d'un diffuseur lumineux IQ8L W		1,00	114,43	114,43
PARTIE CÂBLAGE :					
6	Forfait comprenant la fourniture et le tirage de câble RO2V		1,00	342,97	342,97
7	Forfait comprenant la fourniture et le tirage de câble CR1		1,00	1 302,00	1 302,00
8	Forfait comprenant la fourniture et le tirage de câble SYS 1P9/10		1,00	6 885,00	6 885,00
9	Forfait quincaillerie (Vis, moulure etc)		1,00	250,00	250,00
PARTIE MISE EN SERVICE :					
10	Forfait comprenant la mise en service et essais de bon fonctionnement		1,00	320,00	320,00
11	Réalisation d'un dossier SSI, réception avec le bureau de contrôle / Coordinateur SSI		1,00	1 300,00	1 300,00

Page : 1/2



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 13/12/2023

ID : 066-200049211-20231212-DC2023304-AU



N°	Désignation	U.	Qté	P.U. H.T.	Total H.T.

Mode de règlement : Chèque à 30 jours

Montants en Euros

Total H.T.	18 948,15
Total T.V.A. 20%	3 789,63
Total T.T.C.	22 737,78

Validité de l'offre = 1 Mois

Accord du client et signature

Le Président,
Jean-Louis JALLAT

Signature du chargé d'affaire